



SNITPECT

En direct de la CAP des ITPE

N° 55 – 10 février 2009

La **CAP mutations 2009/5** (pour une prise de poste au 1^{er} mai 2009 sauf effets anticipés ou différés) s'est déroulée le mardi 10 Février de 9h30 à 16h30, sous la présidence de Edmond GRASZK, sous-directeur chargé des personnels d'encadrement, maritimes et contractuels (SG/DRH/SGP/EMC) à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

En préambule de cette CAP, nous avons rappelé nos revendications sur :

- une amélioration significative du positionnement des postes soit en A et soit en A+ afin de ne plus avoir de candidature de A sur des postes de A+ et inversement ;
- la possibilité, pour les inscrits au TA IDTPE et actuellement en poste en DRE, DIREN, DRIRE de concrétiser, dans le contexte des réorganisations de services et de manière transitoire, leur promotion en DREAL dès lors que le poste choisi traduit une mobilité fonctionnel (changement de positionnement et de secteur d'activités) dans un objectif de construction de parcours professionnels ;
- une description précise des postes à partir d'une fiche de poste détaillée définissant les champs d'intervention, les missions, les responsabilités, le positionnement et les moyens ;
- le maintien des 3 cycles de mobilité avec le calendrier actuel ;
- l'accès à l'ensemble des postes, à tous les niveaux de fonction, couvrant tous les champs d'activité du MEEDDAT. Nous sommes vigoureusement intervenus sur la convention de gestion des ingénieurs de l'industrie et des mines au MEEDDAT qui a conduit à la fermeture scandaleuse de postes auxquels les ITPE avaient accès auparavant ;
- l'ouverture du chantier de la note d'orientation dès la nomination et l'arrivée du chargé de mission des 2^{ème} et 3^{ème} niveaux de grade. Après les récentes péripéties rencontrées pour pourvoir ce poste, nous avons enfin entendu avec satisfaction le représentant du DRH valider le candidat lors de cette CAP, nous lui souhaitons la bienvenue ;

Enfin, nous avons réclamé une large concertation sur le projet de circulaire mobilité et promotion 2009.

Mutations : Publication des postes

Notre revendication de suppression de la double publication des postes sur les listes A et A+ a été entendue par la DRH même s'il en subsiste encore quelques uns. Nous avons dénoncé ce manque de clarté en gestion en particulier sur le positionnement des postes qui compromet la valorisation dans les parcours professionnels en vue d'une promotion.

Nous avons également dénoncé l'absence de fiches de postes ou leur manque de détail qui nuisent à l'attractivité et à l'intérêt des postes ou qui conduisent nos camarades à de mauvaises surprises lors de leur arrivée dans les services. Personne n'a intérêt à de telles situations.

Mutations des IDTPE et ICTPE

La liste commune à tous les corps qui concerne les 2^{ème} et 3^{ème} niveaux de fonction comportait pour ce cycle **428** postes offerts, dont **277** étaient déclarés vacants.

Ce nombre de postes vacants reste élevé et démontre à nouveau le besoin d'augmenter le repyramidage du corps à IDTPE (et à ICTPE) : le taux promu / promouvables doit être porté à 12 %, au lieu des 10% actuels, pour permettre des flux de promotions à IDTPE plus importants dans les années à venir.

59 mouvements d'I(D/C)TPE sont susceptibles d'intervenir suite à cette CAP. Ce mouvement est de près de 30% supérieur à celui du cycle précédent.

Sur les **101** ITPE inscrits au TA IDTPE 2009, **31** camarades ont concrétisé leur promotion lors de ce 1^{er} cycle de mobilité de l'année.

A noter quelques effets anticipés ou différés dans les prises de poste, qui résultent d'un accord préalable entre le candidat, les services d'accueil et de départ. Ces dates d'effet relèvent d'une décision de la DRH, après avis de la CAP, quand la mutation doit intervenir plus d'un mois avant ou après la date normale d'effet du 1^{er} mai 2009.

Promotions à ICTPE au titre de 2009

Une seule promotion à ICTPE 1G a été prononcée pour un camarade ICTPE 2G et qui sera effective à sa prise de fonction.

Nous avons dès à présent réclamé la situation sur le contingent d'emplois fonctionnels de 2^{ème} groupe et de 1^{er} groupe pour les promotions en cours de l'année 2009 et au titre de l'année 2010.

L'arrêté du contingent d'emplois d'ICTPE au MEEDDAT et l'arrêté des emplois éligibles sont signés et en cours de publication.

L'administration a d'ores et déjà évoqué le renouvellement du détachement dans l'emploi fonctionnel de 1^{er} et de 2^{ème} groupe car la première période de 5 ans arrivera à échéance en juin 2010. Suite au statut du 31 mai 2005 les détachements avaient été prononcés pour une nouvelle période de 5 ans, unique pour certains camarades qui étaient déjà en poste. Chaque cas individuel sera étudié lors des prochaines CAP.

Mutations des ITPE

1455 postes, dont **1023** étaient déclarés vacants, ont été publiés au 1^{er} niveau.

115 mouvements d'ITPE sont susceptibles d'intervenir suite à cette CAP. Ce flux est identique à celui du mouvement précédent est très inférieur à ceux des années antérieures. Le manque de lisibilité sur les métiers, sur le positionnement et sur l'avenir des structures en est une cause.

Dans le cadre de ce cycle de mutations, **l'assouplissement de la « règle des 3 ans » dans le premier poste** a été mis en œuvre avec beaucoup de difficulté par l'Administration qui continue de nier, de manière dogmatique, que les ingénieurs des TPE puissent avoir des contraintes personnelles. Contraintes qu'elle reconnaît pourtant, par ailleurs, à d'autres corps d'encadrement.

Le principe de déroger à l'obligation de rester 3 ans environ dans le premier poste a également été fermement défendu par le SNITPECT quand les motifs sont particulièrement graves, modifiant de façon imprévisible et très significative la situation personnelle et familiale de l'individu. Pour nous, un compromis est à rechercher, le plus souvent par l'instauration d'un effet différé avant la date ordinaire d'effet du cycle de mutation suivant.

Une telle solution permet d'obtenir au plus tôt, pour chacun des candidats, une lisibilité certaine quant à son avenir au regard des aspirations et contraintes qui motivent sa demande de mutation, il peut alors de nouveau se consacrer pleinement à son poste.

Après plusieurs interventions en CAP, **nous avons pu obtenir les mutations des camarades affectés sur leur premier poste durant l'année 2007** dès lors qu'ils avaient un avis favorable du service de départ.

Il n'en reste pas moins que l'intérêt partagé réside dans des durées de poste raisonnables qui permettent à l'individu de valoriser ce poste dans sa carrière.

Essaimage

A notre demande, la DGPA a présenté un bilan des détachements des ITPE et IDTPE survenus ou susceptibles d'intervenir depuis la CAP de décembre 2008 (**24** nouveaux détachements, dont **12** IDTPE). Ce sont ainsi près de 1470 I(D/C)TPE qui sont en position d'essaimage soit un peu plus 25% du corps. **Preuve que la gestion du corps des TPE n'a pas besoin d'une convention de mobilité pour exercer hors du MEEDDAT.**

En 2008, c'est donc plus de 128 ingénieurs des TPE qui ont essaimé, par rapport à une moyenne de 50 les précédentes années, ceci pouvant traduire un manque d'intérêt à cause d'une perte de consistance et de positionnement pour les postes offerts à la mobilité au MEEDDAT mais également à cause d'une rémunération qui ne correspond pas au niveau de responsabilités et à l'investissement des ingénieurs des TPE.

Détachements entrants dans le corps

Lors de cette CAP, **5** dossiers de demande de détachement entrant ont été examinés.

La CAP a émis un avis favorable pour **4** dossiers dont la qualité et les compétences justifient cet avis. Il convient de rappeler que l'accueil en détachement entrant est une règle statutaire et qu'en gestion les ingénieurs accueillis ont des compétences particulières non dispensées en formation initiale.

Une demande a été gérée en situation de PNA interministérielle comme le prévoit la circulaire d'août 2008.

Elle a donné un avis favorable pour une demande de renouvellement de détachement.

Intégration dans le corps

La CAP s'est prononcée favorablement à l'intégration dans le corps des ITPE pour d'une ingénieure de la fonction publique territoriale.

Titularisation dans le corps

La titularisation des ingénieur(e)s recruté(e)s sur titre a été portée à la connaissance de la CAP. Ce sont **14** ingénieur(e)s qui seront titularisé(e)s.

Recours sur pré-positionnement

3 recours sur prépositionnement dans le cadre de la mise en place des 47 DDEA ont été examinés.

Un dossier a trouvé une issue par la voie d'une mutation externe au département, c'est le choix de notre camarade.

Pour les deux autres dossiers, nous avons demandé que nos deux camarades ingénieur(e)s aient un entretien avec la chargée de mission des ITPE afin d'obtenir un conseil de carrière et une proposition décente de repositionnement lors d'un prochain cycle de mutation.

Recours sur notation-évaluation

Aucun recours n'a été examiné lors de cette CAP.

Le recours est un droit statutaire.

Nous invitons chaque ITPE engageant un recours sur sa notation ou son évaluation à contacter un représentant élu du corps à la CAP de façon à pouvoir se faire conseiller et se faire pleinement défendre en CAP (voir fiche spécifique sur www.snitpect.fr).

Réforme du système de notation / évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 17 septembre 2007 qui prévoit que les administrations de l'Etat procèdent obligatoirement à un entretien pour apprécier la valeur professionnelle des agents, la concertation est engagée sur les modalités et le cadre de l'évaluation.

Le nouveau dispositif devrait être soumis au CTPM du mois de mars 2009.

Concernant l'attribution des mois de bonification d'ancienneté, au titre de l'année 2007, chaque agent bonifiable se verra attribuer un mois sans condition de tenue de l'entretien d'évaluation. Pour le corps des ingénieurs des TPE, l'enveloppe 2007 et les reliquats de l'année 2006 ont permis l'application de cette règle.

17 agents se sont vus refuser une bonification, nous avons réclamé les justifications pour la prochaine CAP.

Pour l'année 2008, les règles d'attribution des mois de bonification doivent être définies en CAP.

Réorganisation des services déconcentrés

La CAP a été informé des pré-positionnements des DDEA 06-07-08-11-12-14-15-19-22-25-29-2A-2B-31-32-39-40-42-43-44-47-49-52-54-56-58-60-64-65-66-70-72-73-74-76-77-79-81-82-84-85-88-89-91.

Pour plus de détails concernant l'examen de son dossier en CAP, chaque ITPE, IDTPE et ICTPE est invité à contacter directement un des représentants élus SNITPECT à la CAP.

Les élus à la CAP

Patrick BOURRU (CG 56)	02 97 68 12 52
Bruno PEZIN (DRE Poitou-Charentes)	05 49 55 65 80
Arnoult CUVILLIER (CG 59)	03 20 63 49 02
Gilles PAQUIER (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24
Thierry LATGER (DIR Méditerranée)	04 91 99 80 44
Pascal PAVAGEAU (FO-FEETS)	01 44 83 86 20
Claire BOULET-DESBAREAU (DDAF 30)	04 66 04 46 42
Anne-Sophie LECLERE (CETE Méditerranée)	04 42 24 76 76
Fabrice RUSSO (DIR Centre Est)	04 75 79 74 54
Sandra VETTARD (CG 64)	05 59 47 10 45
Christelle GRATTON (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24

Prochaines CAP de l'année 2009:

28 mai 2009 : CAP mobilité 2009/9

20 octobre 2009 : CAP mobilité 2010/1 et LA 2010

26 novembre 2009 : CAP TA IDPTE classique et principalat 2010

17 décembre 2009 : CAP TA ICTPE 2010

Le tableau des mobilités susceptibles d'intervenir suite à cette CAP est disponible sur le site du SNITPECT (www.snitpect.fr). Comme habituellement, les résultats ont été publiés sur le site dès l'issue de la CAP.

Spécial élection à la CAP

Le mandat 2006-2009 des élus à la CAP arrive à terme avec cette CAP.

Au cours de ce mandat, les élus se sont rendus disponibles pour conseiller, écouter et défendre tous les ingénieurs des TPE.

Nous avons obtenu des avancées considérables pour augmenter les droits individuels et faire progresser encore le corps des ingénieurs des TPE.

Tu retrouveras toutes ces avancées et tous ces progrès gagnés ensemble sur le site www.snitpect.fr et dans les trois flashes qui te seront diffusés d'ici le 2 avril 2009.

Ces élections ont un enjeu primordial pour sauvegarder plus que tout le paritarisme et le dialogue social au service de la défense des droits individuels et collectifs du corps des TPE.

Les élus te remercient de la confiance que tu leur as témoignée.

Rendez-vous le 2 avril 2009 pour que ces progrès ne s'arrêtent pas là et pour que nous construisions ensemble notre avenir.

